



CNESER plénier du 15 novembre 2021
Interventions CGT et votes

ORDRE DU JOUR

09h30 : Point d'information par la DGESIP et la DGRI

10h30 : Création d'une Commission d'études spécialisées « Vie étudiante »

VOTE : 62 POUR (dont CGT) - 4 ABSTENTIONS (dont CPU) - 4 NPPV (FO)

11h00 : Formations

- Projet d'arrêté relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine

VOTE : 12 POUR (dont CPU) – 14 CONTRE (dont CGT) - 37 ABSTENTIONS (dont CFDT, FSU, FAGE, SNPTES) - 7 NPPV (FO)

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales et l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

VOTE : 16 POUR (dont CPU) – 4 CONTRE (UNEF) - 47 ABSTENTIONS (dont CGT) - 5 NPPV (FO, SUD)

- Projet d'arrêté accréditant l'université de Poitiers en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Rappelons la position de la CGT qui considère que le Diplôme d'État d'Infirmier-ère en Pratique Avancée (IPA) a été mis en œuvre en grande partie pour pallier la désertification médicale dans certaines régions de France et développer les Hospitalisations à domicile, pour "réduire les dépenses hospitalières". Désertification médicale qui est le résultat d'une politique élitiste, et irresponsable menée depuis des années, avec un numérus clausus en deçà des nécessités nationales. Une hospitalisation à domicile qui est une gageure sans nom puisque le reste à charge pour les patients sera très certainement conséquent.

Rappelons également que les modifications des grilles indiciaires ne sont pas à la hauteur des attendus des professionnels au regard du niveau exigé des qualifications, des compétences et des responsabilités.

Contrairement aux attentes gouvernementales, la profession d'Infirmier-ère en Pratique Avancée ne connaît ni une attractivité ni un déploiement enthousiaste à l'heure actuelle. Très peu d'Infirmiers-ères en Soins Généraux sont motivés par cette possible orientation. La Fonction Publique Hospitalière est déjà en grande souffrance faute de personnels et les ARS proposent de remplacer ceux et celles qui partiraient en formation IPA mais par qui ? L'attractivité de la profession est en berne il est donc plus que nécessaire de repenser à la création d'emplois à une meilleure rétribution de la profession avant de pousser les infirmiers en soins généraux désertier les hôpitaux et changer totalement d'orientation professionnelle.

VOTE : 24 POUR (dont CPU, SNPTES) – 11 CONTRE (CGT, Union) - 27 ABSTENTIONS - 13 NPPV

- Offre de formation de la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie » (LP-BUT) pour la rentrée 2022

Vous connaissez la position de la CGT sur la réforme des IUT et la mise en place du BUT : nous nous y sommes opposés depuis le début et nos votes sur ces accréditations ne pourront changer la donne. Qui plus est pour les IUT qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui nous constatons que les avis favorables sont ici conditionnés à l'obtention de ressources humaines : ce n'est absolument pas adapté et encore moins acceptable. Quand on sait les difficultés que rencontrent les collègues en ce moment dans les IUT dans le cadre de la mise en place du Bachelor c'est même inadmissible : soit le dossier est solide et on peut donner un avis favorable, soit le dossier est fragile et on n'accrédite pas (ici tous les dossiers sont fragiles quasiment toujours sur les questions de postes et de mutualisation).

Pour ex, dans le doc Besançon Vesoul : pour l'ouverture d'une **spécialité : packaging, emballage, conditionnement parcours : éco-conception et industrialisation**, on peut lire : "Le projet de recrutement de l'équipe enseignante semble cohérent avec la charge prévisible (encadrement environ à 60%) et équilibré en termes de répartition entre enseignants et enseignants-chercheurs. La prévision de 3 personnels en soutien est également cohérente. **Il faut cependant souligner le caractère indispensable de la réalisation de ces recrutements.** Sans personnels clairement affectés à l'ouverture de ce département d'IUT, ce projet ne serait pas viable. "

Pour Créteil : "L'ouverture de la formation repose sur la création de postes pour l'ensemble des thématiques défini dans le programme national. Même si le soutien d'enseignants d'autres départements existants est mis en avant dans le dossier, **il n'est pas envisageable, compte tenu du faible taux d'encadrement existant évoqué, d'ouvrir sans recrutement.** Le dossier comporte assez peu d'indications sur ce point. "

Pour Nantes Chateaubriand :

L'IUT demande la création de 6 postes enseignants pérennes (3 MCF et 3 PRAG) et à terme envisage le recrutement sur ressources propres de 3 PRAG. Pour la partie administrative, 3 postes de BIATSS, dont 1 assistant ingénieur pour soutenir le déploiement des activités à distance et numériques sont demandés. La collectivité territoriale et l'université vont soutenir ces emplois en attendant l'autonomie financière.

Il ne nous est pas possible d'accepter l'ouverture de ces formations dans ces conditions.

Enfin, nous souhaitons également remonter ici les difficultés rencontrées par nos camarades qui siègent à la CCN-IUT, en particulier souligner le fait qu'elle n'a toujours pas repris en présentiel, qu'il n'est pas prévu qu'elle le fasse : le distanciel ne favorise pas l'émergence de l'intelligence collective que l'on pourrait attendre d'une telle commission.

VOTES :

- sur les changements de nom : 51 POUR - 2 CONTRE - 19 ABSTENTIONS (dont CGT)
- Nantes Chateaubriand GACO : 11 POUR - 47 CONTRE (dont CGT FSU CFTD) - 15 ABSTENTIONS
- Cholet GACO : 13 POUR - 48 CONTRE (dont CGT FSU CFTD) - 12 ABSTENTIONS
- Martinique informatique : 39 POUR - 25 CONTRE (dont CGT, FSU) - 7 ABSTENTIONS
- Dôle : 15 POUR – 26 CONTRE (dont CGT, FSU) - 30 ABSTENTIONS
- Créteil, Vitry Informatique : 38 POUR - 28 CONTRE (dont CGT FSU) - 7 ABSTENTIONS

- Projet d'arrêté relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires de diplômes délivrés par l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son

VOTE : 57 POUR (dont CGT) – 3 CONTRE

12h15 : Recherche

- Projet de décret relatif à la répartition d'un préciput entre les établissements participant au service public de la recherche lauréats d'un appel à projets financé par l'Agence nationale de la recherche

Nous n'avons de cesse de dénoncer les financements sur projet à outrance, qui se sont mis en place au détriment des financements récurrents des laboratoires et unités de recherche.

Et malgré les dégâts de cette politique pour les équipes et les laboratoires, malgré le gâchis du temps perdu à rédiger des projets "à la mode", l'esprit de concurrence (exacerbé parfois) pouvant mener à l'isolement de chercheurs ou de chercheuses peu ou pas du tout récompensé.e.s par les comités de sélection, le gouvernement persiste et, même, accélère dans cette voie. Le projet de budget 2022 le confirme. L'augmentation et la répartition du montant du préciput associé aux projets changent-elles quelque chose à cette analyse ?

Non seulement, on continue ainsi d'arroser là où c'est mouillé, mais on donne encore plus de poids à l'établissement hôte, y compris pour la part prétendument destinée aux laboratoires. En effet, cette part "laboratoire" transitera par les établissements gestionnaires des projets, qui en définiront eux-mêmes les modalités de redistribution. N'est-ce pas là une accentuation de la politique de site ? N'y voit-on pas une convergence avec le rapport récent de la Cour des comptes ? Ce rapport qui ne suggère rien de moins que la fusion des organismes de recherche nationaux avec l'ANR et la fin du statut de chercheur à temps plein...

En conclusion, l'augmentation du préciput n'est absolument pas ce que nous demandons. Nous revendiquons la fin de cette hérésie du pilotage par projets, avec le retour inéluctable de financements majoritairement sur des crédits récurrents, permettant à toutes les équipes de recherche de pouvoir travailler sereinement, sur des sujets indépendants des modes, et avec une évaluation collégiale par les pairs.

VOTE : 6 POUR (dont) – 30 CONTRE (dont CGT) – 28 ABSTENTION – 1 NPPV

14h30 : Formations (suite)

- Projet de décret adaptant les modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur en Nouvelle-Calédonie en raison de l'épidémie de covid-19 au titre de l'année scolaire 2020-2021

Nous comprenons bien la nécessité d'adapter les épreuves en raison de la situation sanitaire. Néanmoins certaines mesures proposées posent des soucis, notamment l'annulation de toutes les épreuves facultatives ou dans certains cas, l'autorisation préalable de se présenter à des épreuves par le jury qui se fonde, je cite, le dernier alinéa de l'article 2, "notamment sur des critères d'assiduité et de motivation". Outre le flou de cet énoncé, est-ce que l'assiduité est un élément pertinent dans le contexte sanitaire néo-calédonien.

VOTE : 46 POUR - 15 ABSTENTION (dont CGT, SUD, FO)

15h30 : Répartition des moyens 2022

En présence de représentants du cabinet de Mme la ministre et des directrices générales

- Avis sur la répartition des moyens de l'enseignement supérieur

Nous ne rentrerons pas dans le détail des lignes budgétaires de l'enseignement supérieur - d'autres l'ont déjà fait et nous partageons pour une grande part leur point de vue. Ce qui nous paraît important, c'est d'insister sur la logique qu'induit cette répartition des moyens. Cette logique est marquée par le dogme de la concurrence. Vous nous annoncez une augmentation des dépenses, mais cette augmentation n'est pas efficace : pas efficace pour améliorer les conditions de travail, pas efficace pour réduire les difficultés de vivre des étudiants comme la précarité des personnels, pas efficace pour améliorer l'accueil des étudiants. D'appels en projet en PIA, de PIA en plan à date variable, cette logique de concurrence conduit à favoriser certains établissements parmi d'autres, et dans les établissements, à favoriser certains "hub" et laisse la très grande majorité des personnels et des étudiants dans la misère des conditions de travail et de vie. Alors, bien sûr, cette politique se voit dans les classements : Paris-Saclay est 13ème au classement de Shangaï... mais dans le même temps, un nombre croissant d'étudiant ne peut se nourrir à la pause méridienne car le CROUS n'a plus les moyens de maintenir une offre de repas dans des créneaux compatibles avec la pause méridienne. Cette logique de concurrence a aussi un coût, car il faut dépenser toujours plus pour évaluer les concurrents - il suffit de rappeler les 128 ETP pour le HCERES, alors que nos établissements ont bien du mal à faire que tous les cours des maquettes aient lieu, qu'ils ne parviennent pas à accueillir tous les étudiants comme le montre les mouvements des étudiants sans fac.

Que dire également du patrimoine de l'ESR ? Le plan de relance en 2020 aura servi, non pas à la transition énergétique, mais à mener des chantiers d'urgence en souffrance depuis des années (par exemple éviter qu'il continue de pleuvoir dans nos bureaux et rendre les bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Le résultat concret de votre budget, c'est la poursuite de la dégradation des conditions de travail, le résultat concret, c'est plus d'argent dépensé pour moins de service public !

Rappelons qu'en 10 ans ce sont 500 000 nouveaux bacheliers supplémentaires qui sont arrivés dans nos établissements, rappelons que pendant ces 10 ans, le coût moyen par étudiant pour l'Etat a baissé de près de 8% et le nbre de postes d'EC ouverts au concours de 46% !

Cette année, ce sont 34 000 étudiants qui arrivent en plus dans nos établissements, 34 000 étudiants c'est une université de taille moyenne, en 10 ans ce sont 10 universités, de la taille de l'université fusionnée de Lorraine ou de Lille par ex, qu'on aurait dû ouvrir, avec les enseignants-chercheurs et les personnels qui vont avec, soit 70 000 ETP.

C'est ce que la CGT continuera à revendiquer, avec la titularisation de tous les contractuels sur missions pérennes, avec l'augmentation du point d'indice de 20% et un effort budgétaire programmé sur 10 ans de 2Md€.

VOTE : 3 POUR (MEDEF, Représentant du CEA, Représentant de l'Assemblée Nationale)
– 39 CONTRE (dont CGT, SUD, FSU) - 32 ABSTENTION (dont CPU, CFDT, UNSA)

- Avis sur la répartition des moyens de la recherche

Chaque année la même litanie, le même jeu de bonneteau, le même tour de passe-passe. Les crédits passent de ci de là. A force de tambouille budgétaire, de crédits qui d'une année sur l'autre circulent du budget du MESRI au PIA 1,2,3 et maintenant 4, au plan de relance, du plan de relance à France 2030 et de France 2030 au plan suivant plus personne ne parvient à faire le compte et, je ne sais pas si une chatte y retrouvera un jour ses petits mais

il est certain que la recherche elle, ne s'y retrouve pas. Mais que vous importe pourvu qu'à force d'artifice vous puissiez claironner cette année encore que jamais l'effort en matière de financement de la recherche n'avait été aussi conséquent.

Vous affichez des créations de postes mais une part essentielle de celles-ci vient nourrir l'appétit de l'ANR. L'ANR se voit généreusement dotée par vos soins de 88 ETP supplémentaires. Dans le même temps vous en supprimez 127 au CNRS et 36 à l'INRAE c'est-à-dire là où ils sont nécessaires.

Les organismes restent tous systématiquement en dessous du plafond d'emploi, incapable qu'ils sont, faute de budget, d'ouvrir des postes en suffisance pour faire face aux réels besoins de la recherche et des laboratoires. Vous l'écrivez d'ailleurs sans vergogne : « on constate – dites-vous – pour l'ensemble des opérateurs du programme [172] une exécution de 63 157 pour un plafond de 70 663 ». Il manque 7 000 personnels pour occuper les postes et vous affichez comme une victoire, un exploit une progression de 265 ETP en 2022.

Cette répartition de la pénurie que vous organisez est, en termes choisis, parfaitement décrite dans la présentation que vous faites au CNESER du budget : « Ces recrutements – nous dites-vous – seront budgétairement réalisés sous plafond stable en redéployant des postes non pourvus là où ils sont le plus utiles/nécessaires ». Autrement dit vous déshabillez un peu plus Paul pour un peu rhabiller Pierre.

Quant aux crédits là encore tour de passe-passe et autosatisfaction sont au rendez-vous.

Autosatisfaction d'abord : vous l'annoncez comme un presque évènement : l'évolution des crédits du programme 172 est conforme à la LPR. C'est vous qui avez préparé et fait voter la LPR, que votre budget y soit conforme, semble donc un minimum. Mais au-delà de ça, le fait de respecter cette trajectoire ne permettra toujours pas d'atteindre, même en fin de période de la LPR, l'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche. C'est donc globalement parfaitement insuffisant.

Par ailleurs une part non négligeable des crédits sont liés au PIA, ou au plan de relance qui doivent venir en supplément du 172. Encore et toujours des crédits fléchés, qui ne seront pas pérennes.

D'autant plus que, pour ce qui est de la recherche ils se cantonnent pour l'essentiel à anticiper les financements de l'ANR prévus au calendrier LPR. Ce qui n'est certainement pas la meilleure façon d'améliorer les financements pérennes des organismes de recherche ni de résorber la précarité.

Une part substantielle des crédits, est donc accaparée par l'ANR. L'ANR dont on ne cesse de vous répéter depuis des années l'inefficacité, dont tout le monde sait que c'est une machine bureaucratique qui épuise les équipes à coup de refus répétés. Une machine bureaucratique dont la clairvoyance est telle qu'elle a réduit au fil du temps les crédits de recherche sur les coronavirus, celle-ci n'étant plus une priorité au fur et à mesure que l'épidémie du SRAS-COV s'éloignait. L'on sait ce qui est depuis advenu.

Le plus gros des financements va être fléché sur le PIA4 dont un des objectifs va être d'augmenter encore plus l'influence de bon nombre des sur-structures d'interface entre la recherche publique et le monde économique (SATT, IRT, ...). Sur-structures qui jusqu'à présent sont loin d'avoir fait la preuve de leur efficacité.

Une partie des financements, également, viendra financer des technologies et des filières dites "émergentes". Si cette intention peut paraître louable, la manière de procéder est, elle, très critiquable car la mise à disposition d'une grande partie des moyens ira aux entreprises sans contrepartie.

Le budget de la recherche en matière spatiale part à Bercy aussi nous ne ferons pas de longs développements à son propos. Nous voudrions juste vous dire qu'à ce jour le budget consacré aux projets nationaux et multilatéraux est, selon les dires mêmes de la direction du

CNES, à l'os. A tel point que des projets innovants afin de développer nos capacités de vol en formation de satellites ou en matière de nano satellites ont été abandonnés en 2021, que la R&D en matière de lanceurs sera à zéro en 2022 et que l'année 2023 sera de même nature. Même le spatial, secteur essentiel et stratégique s'il en est, n'a plus les moyens nécessaires pour permettre à la France de garder son rang.

Pour la CGT il y a urgence à provoquer un véritable « choc d'investissement ». Pour rattraper le retard pris, et préparer notre pays au futur, il aurait été judicieux d'élaborer un budget 2021 permettant d'atteindre le seuil des 1 % du PIB dans le secteur de la recherche publique afin de pouvoir les dépasser au cours des années suivantes et ainsi avoir les moyens de répondre aux défis qui se profilent (environnement, santé, numérique, ...). Il n'en a rien été en 2021... et il n'en sera rien encore en 2022.

Pour la CGT il y a aussi urgence à provoquer un véritable « choc démocratique ». Alors que toute votre politique pousse à concentrer entre les mains de quelques-uns, entre les mains d'experts les choix de la recherche et de la mettre au seul service des intérêts économiques, de la marchandisation, du court terme nous sommes convaincus, au regard des enjeux, des défis que représentent les crises contemporaines qu'il faut au contraire une stratégie pour la recherche qui fasse l'objet d'une large concertation, associant chercheurs, élus, représentants des grands intérêts nationaux y compris les confédérations syndicales de salariés. Une stratégie de la recherche au service de l'humanité afin d'interrompre la course folle qui nous mène tout droit à la catastrophe climatique, environnementale et humaine que nous savons.

C'est une vraie politique de renforcement des financements de base des organismes et laboratoires qu'il faut mettre en œuvre pour redonner aux établissements de recherche la marge de crédits leur permettant de développer une véritable politique scientifique au service de tous.

Pour cela il existe des moyens. Il est temps d'écouter les élus du CNESER, les parlementaires, la cour des comptes, et même l'inspection des finances qui tous disent la même chose : le Crédit Impôt Recherche est inefficace et couteux. Il ne permet en aucune façon de construire une politique de recherche ambitieuse. Il représente près de 7 milliards d'euro soit le double du budget du CNRS. La recherche publique a besoin de moyens et ceux-ci existent mais cette année encore ce n'est pas votre budget, votre politique qui les lui donneront.

VOTE : 3 POUR – 36 CONTRE (dont CGT) - 34 ABSTENTIONS

MOTIONS

HCERES : Le CNESER demande une visite sur site systématique des unités de recherche lors de leur évaluation

La CGT va s'abstenir sur cette motion, car nous revendiquons depuis longtemps la suppression du HCERES, comme nous demandions la suppression de l'AERES : nous sommes depuis plusieurs années déjà passés de l'évaluation des travaux par les pairs à l'évaluation managériale et hiérarchique des individus et des collectifs, signe de défiance a priori, préalable à la mise en concurrence, à l'individualisation forcée, qui accompagnent la marchandisation. Nous n'en voulons pas.

Le remplacement de l'AERES par le HCERES aurait dû s'accompagner du retour de l'évaluation des structures dans les prérogatives du Comité national (CoNRS). Mais le HCERES continue de faire sa loi.

Aujourd'hui, le fait que le HCERES se pose la question de la pertinence des visites sur site elles-mêmes, et prévoit de ne plus les organiser, montre bien le peu de considération que ce

"Haut comité" possède pour une évaluation collégiale bienveillante. Par ailleurs, nos expériences récentes de ces visites, en particulier dans les domaines SHS des universités, font plutôt apparaître des épisodes inutiles voire détestables.

Pour la CGT, ce qu'il faut à l'ESR c'est le rétablissement de la confiance en ses personnels, un investissement massif, avec la hausse du financement récurrent et pérenne d'État ainsi que l'ouverture des postes statutaires nécessaires, la fin du financement par projet, la fin du CIR, la suppression de l'ANR et la suppression du HCERES. Nous maintenons ces exigences : nous sommes purement et simplement pour la suppression du HCERES et le retour de l'évaluation des labos au CoNRS.

VOTE :

- Dotations des établissements de l'enseignement supérieur public : la réalité des chiffres contre la communication du ministère !

VOTE : 56 POUR (dont CGT) – 11 ABSTENTIONS

<https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/les-instances/cneser/article/cneser-du-15-novembre-2021-motion-dotations-2022-des-etablissements-de-l-esr>